

## Arrêts

|   |  |   |
|---|--|---|
| <p>2020-033</p> <p>20-02-2020</p> <p>Question préjudicielle</p> | <p>Code judiciaire (art. 1047, alinéa 1er, tel qu'il a été modifié par l'article 143 de la loi du 6 juillet 2017 « portant simplification, harmonisation, informatisation et modernisation de dispositions de droit civil et de procédure civile ainsi que du notariat, et portant diverses mesures en matière de justice »)</p> <p>La question préjudicielle n'appelle pas de réponse</p> <p>Numéro(s) de rôle : 7317</p>                                   | <p>Droit judiciaire - Procédure civile - Voies de recours - Opposition - Conditions</p>   |
| <p>2020-032</p> <p>20-02-2020</p> <p>Question préjudicielle</p> | <p>Code de la taxe sur la valeur ajoutée (art. 70, § 1erbis)</p> <p>Violation (art. 70, § 1erbis, en ce qu'il ne permet pas au tribunal civil d'assortir d'un sursis l'amende qu'il prévoit)</p> <p>Numéro(s) de rôle : 7272</p>   | <p>Droit fiscal - Taxe sur la valeur ajoutée - Sanction - Amendes fiscales - Impossibilité d'assortir l'amende d'un sursis</p>  |
| <p>2020-031</p> <p>20-02-2020</p> <p>Recours en annulation</p>  | <p>Décret flamand du 8 juin 2018 « contenant l'ajustement des décrets au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) »</p> <p>Rejet du recours</p> <p>Numéro(s) de rôle : 7087</p> | <p>Traitement de données à caractère personnel - Règlement général (UE) n° 2016/679 sur la protection des données (RGPD) - Ajustement de la législation interne</p>   |
| <p>2020-030</p> <p>20-02-2020</p> <p>Recours en annulation</p>  | <p>Loi du 18 juin 2018 « portant dispositions diverses en matière de droit civil et des dispositions en vue de promouvoir des formes alternatives de résolution des litiges » (art. 167, 7°, modification de l'article 577-7 du Code civil)</p> <p>Annulation</p> <p>Numéro(s) de rôle : 7084</p>  | <p>Droit civil - Copropriété - Immeubles à appartements- Association des copropriétaires / Assemblée générale - Processus décisionnel - Majorités requises - Décision de démolition ou de reconstruction totale de l'immeuble</p>   |
| <p>2020-029</p> <p>20-02-2020</p> <p>Recours en annulation</p>  | <p>Loi du 29 mai 2018 « fixant les conditions du passage à l'assujettissement à l'impôt des sociétés d'entreprises portuaires » (art. 2 et 3)</p> <p>Rejet du recours</p> <p>Numéro(s) de rôle : 7078</p>  | <p>Fiscalité - Impôt des sociétés - Entreprises portuaires - Passage à l'assujettissement à l'impôt des sociétés</p>  |
| <p>2020-028</p> <p>20-02-2020</p> <p>Question préjudicielle</p> | <p>Code d'instruction criminelle (art. 88quater, §§ 1er et 3)</p> <p>Non-violation</p> <p>Numéro(s) de rôle : 7075</p>   | <p>Procédure pénale - Fonctions du juge d'instruction - Preuves par écrit, pièces à conviction, repérage et localisation de télécommunications - Ordre d'accéder à des systèmes informatiques et à des données - Incrimination du refus - Obligation de fournir des informations / Obligation de collaboration</p>      |
| <p>2020-027</p> <p>20-02-2020</p> <p>Recours en annulation</p>  | <p>Loi du 21 mars 2018 « modifiant la loi sur la fonction de police, en vue de régler l'utilisation de caméras par les services de police, et modifiant la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance, la loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité et la loi du 2 octobre 2017 réglementant</p>  | <p>Sécurité publique - Services de police - Autres personnes que les fonctionnaires de police - Installation et utilisation de caméras de surveillance - Informations et données à caractère personnel enregistrées - Délai de conservation - Accès aux informations conservées - Droit au respect de la vie privée</p> |

|   |  |  |
|---|--|--|
|   | la sécurité privée et particulière »<br><br>Rejet du recours<br><br>Numéro(s) de rôle : 7023   |  |
| 2020-026<br><br>20-02-2020<br><br>Recours en annulation           | Loi du 7 janvier 2018 « modifiant la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes et le Code civil »<br><br>Rejet du recours<br><br>Numéro(s) de rôle : 6982   | Droit pénal - Armes - Détention illégale d'armes - 1. Régime d'amnistie - 2. Commerce et détention de chargeurs  |
| 2020-025<br><br>13-02-2020<br><br>Question préjudicielle          | Arrêté royal du 2 janvier 1991 « relatif à l'octroi d'allocations d'interruption » (art. 14)<br><br>Incompétence de la Cour<br><br>Numéro(s) de rôle : 7300  | Procédure préliminaire - Question préjudicielle - Normes contrôlées - Incompétence manifeste   |
| 2020-024<br><br>13-02-2020<br><br>Question préjudicielle          | Lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973 (art. 21, alinéa 2)<br><br>Non-violation<br><br>Numéro(s) de rôle : 7144  | Droit administratif - Conseil d'État - Section du contentieux administratif - Procédure - Mémoire en réplique / Mémoire ampliatif - Délai - Dépassement du délai - Sanction  |
| 2020-023<br><br>13-02-2020<br><br>Recours en annulation           | Décret de la Région wallonne du 15 mars 2018 « relatif au bail d'habitation » (art. 6, alinéas 2 à 4, 21, 62, § 1er, et 66)<br><br>Rejet du recours (sous réserve de l'interprétation mentionnée en B.20.3)<br><br>Numéro(s) de rôle : 7014  | Droit civil - Bail - Bail d'habitation - Région wallonne - Droits et obligations du bailleur - 1. Sélection du candidat preneur - Sollicitation de données - 2. Champ d'application personnel - 3. Travaux à charge du preneur / Economie d'énergie - 4. Garantie locative - 5. Solidarité entre colocataires - 6. Régime d'indemnisation en cas d'expulsion sauvage ou de départ forcé du locataire |
| 2020-022<br><br>13-02-2020<br><br>Recours en annulation           | - Loi du 19 mars 2017 « instituant un fonds budgétaire relatif à l'aide juridique de deuxième ligne » - Loi du 26 avril 2017 « réglant l'institution d'un fonds budgétaire relatif à l'aide juridique de deuxième ligne en ce qui concerne le Conseil d'Etat et le Conseil du Contentieux des Etrangers »<br><br>1. Annulation - dans l'article 4, § 2, alinéa 1er, de la loi du 19 mars 2017, les mots « par chacune des parties demanderesse »; - dans l'article 4, § 4, alinéas 1er et 3, de la même loi, tel qu'il est inséré par l'article 2 de la loi du 26 avril 2017, les mots « par partie requérante »<br>2. Rejet du recours (pour le surplus, sous réserve de l'interprétation mentionnée en B.19.2)<br><br>Numéro(s) de rôle : 6736 | Droit judiciaire - Aide juridique - Financement - Fonds budgétaire relatif à l'aide juridique de deuxième ligne - Contribution - Montant - Modalités   |
| 2020-021<br><br>06-02-2020<br><br>Demande de suspension partielle | Décret de la Région flamande du 3 mai 2019 « sur les routes communales »<br><br>Rejet de la demande de suspension<br><br>Numéro(s) de rôle : 7290  | Droit public - Urbanisme et aménagement du territoire - Région flamande - Routes communales - Nouvelles routes - Déplacement d'une route communale sur un terrain privé - Plan d'alignement - Modalités d'indemnisation et recours   |
| 2020-020<br><br>06-02-2020  | Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus (art. 89)<br><br>Violation (art. 89, en ce qu'il ne permet pas au tribunal civil d'assortir d'un sursis l'amende qu'il prévoit)   | Droit fiscal - Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus - Amende administrative - Absence de possibilité pour le tribunal civil d'assortir d'un sursis l'amende prévue par l'article 89 du Code  |

|  |  |   |
|--|--|---|
| Question préjudicielle                             | Numéro(s) de rôle : 7251   |   |
| 2020-019<br>06-02-2020<br>Recours en annulation    | Loi du 7 mai 2019 « modifiant la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les paris, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs, et insérant l'article 37/1 dans la loi du 19 avril 2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale » (art. 6, 2° et 3°, et 28, 2°)<br><br>Désistement<br><br>Numéro(s) de rôle : 7238   | Recours en annulation - Désistement   |
| 2020-018<br>06-02-2020<br>Questions préjudicielles | Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation (art. L4146-17)<br><br>Non-violation<br><br>Numéro(s) de rôle : 7237   | Région wallonne - Code wallon de la démocratie et de la décentralisation - Élections locales - Élections communales - Annulation d'un scrutin - Nouveau scrutin - Droit de vote - Fixation du registre des électeurs - R ressortissants non belges de l'Union européenne / R ressortissants d'un État hors Union européenne |
| 2020-017<br>06-02-2020<br>Question préjudicielle   | Code judiciaire (art. 1047, alinéa 1er, tel qu'il a été modifié par l'article 143 de la loi du 6 juillet 2017 « portant simplification, harmonisation, informatisation et modernisation de dispositions de droit civil et de procédure civile ainsi que du notariat, et portant diverses mesures en matière de justice »)<br><br>Non-violation<br><br>Numéro(s) de rôle : 7191   | Droit judiciaire - Procédure civile - Voies de recours - Opposition - Conditions - Jugement par défaut rendu en dernier ressort   |
| 2020-016<br>06-02-2020<br>Recours en annulation    | Loi du 22 juillet 2018 « modifiant le Code d'instruction criminelle en ce qui concerne les promesses relatives à l'action publique, à l'exécution de la peine ou à la détention consenties à la suite d'une déclaration dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme »<br><br>Rejet des recours (sous réserve des interprétations mentionnées en B.7.3 et B.14.2 et compte tenu de ce qui est dit en B.23.3 et en B.32.2)<br><br>Numéro(s) de rôle : 7118 • 7120   | Procédure pénale - Code d'instruction criminelle - Déroulement de la procédure / Exercice de l'action publique - Régime des repentis - Promesses relatives à l'action publique, à l'exécution de la peine ou à la détention consenties à la suite d'une déclaration - Principe et modalités                                 |
| 2020-015<br>06-02-2020<br>Recours en annulation    | Loi du 19 juillet 2018 « relative au financement groupé des soins hospitaliers à basse variabilité » (art. 2, 8°, 3, 4, 6 et 7)<br><br>Rejet du recours<br><br>Numéro(s) de rôle : 7107  | Droit social - Sécurité sociale - Financement - Hôpitaux - Montant global prospectif par admission - Champ d'application - Enfants nouveau-nés  |
| 2020-014<br>06-02-2020<br>Question préjudicielle   | Loi du 12 avril 2011 « modifiant la loi du 1er février 2011 portant la prolongation de mesures de crise et l'exécution de l'accord interprofessionnel, et exécutant le compromis du Gouvernement relatif au projet d'accord interprofessionnel » (art. 38/1)<br><br>- Violation (dans l'interprétation de l'art. 38/1, selon laquelle il ne peut être tenu compte de l'occupation directement antérieure en qualité de travailleur intérimaire dans la même entreprise lorsqu'il s'agit de déterminer « la date de début de son contrat de travail ininterrompu ») - Non-violation (dans l'interprétation de l'art. 38/1, selon laquelle il peut être tenu compte de | Droit social - Droit du travail - Contrats de travail - Allocation de licenciement - Conditions d'application - Date de début du contrat de travail ininterrompu - Travailleur intérimaire dans la même entreprise  |

|   |   |   |
|---|---|---|
|   | <p>l'occupation directement antérieure en qualité de travailleur intérimaire dans la même entreprise lorsqu'il s'agit de déterminer « la date de début de son contrat de travail ininterrompu »)</p> <p>Numéro(s) de rôle : 7073</p>  |   |
| <p>2020-013</p> <p>06-02-2020</p> <p>Questions préjudicielles</p> | <p>Loi du 24 octobre 2011 « assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel nommé à titre définitif des administrations provinciales et locales et des zones de police locale et modifiant la loi du 6 mai 2002 portant création du fonds des pensions de la police intégrée et portant des dispositions particulières en matière de sécurité sociale et contenant diverses dispositions modificatives » (art. 20)</p> <p>Non-violation</p> <p>Numéro(s) de rôle : 7049</p> | <p>Droit social - Sécurité sociale - Régime de pension des pouvoirs locaux - Financement - Cotisation de responsabilisation - Employeurs responsabilisés qui, avant l'entrée en vigueur de la loi du 24 octobre 2011, ont cessé d'occuper un ou plusieurs agents nommés / Employeurs responsabilisés qui, après l'entrée en vigueur de la loi, ont cessé d'occuper un ou plusieurs agents nommés - Droit de propriété des pouvoirs locaux</p> |